

LES ENDURANCES PIT'S TROPHY 2017

ART 1 : DEFINITION DES L'EPREUVES

Les épreuves d'endurance de deux à quatre heures sur circuits sont des épreuves qui ne comptent pour aucun championnat. Les épreuves se dérouleront ainsi :

2h Circuit D'Alès, les 14 et 15 avril - Engagement par team 850€

2h Circuit D'Albi, le 27 mai - Engagement par team 850€

2h Circuit Pau Arnos, le 17 septembre - Engagement par team 850€

3h Circuit de Ledenon, les 13/14 octobre - Engagement par team 960€

2 x 2h Circuit de Magny-Cours, les 3/4 novembre - Engagement par team 1 300€

ART 2 : VEHICULES ADMIS

L'épreuve est ouverte aux GT et Tourisme mises en circulation entre le 01 janvier 1962 et le 31 décembre 1981 soit les périodes de F à I telles que définies par la FIA et acceptées par le comité Pits Organisation + protos

GT jusqu'à 1976 mais sans turbo

Tourisme jusqu'à 1981 sans turbo

Proto jusqu'à 1972, maxi jusqu'à 2L

D'autres véhicules qui présentent un intérêt historique ou patrimonial peuvent être admis ou invités à participer à une épreuve, sur invitation des Organisateurs.

ART 3 : EQUIPAGE

L'équipage sera composé de 2, 3 ou 4 pilotes. Tous les pilotes devront avoir assisté au briefing obligatoire pour prendre part aux essais et à la course.

ART 4 : CHANGEMENT DE PILOTE – DUREE MAXIMUM DE PILOTAGE

Les changements de pilotes ne pourront s'effectuer qu'aux stands. Le pilote pourra se faire aider pour rattacher son harnais. Le temps de pilotage maximum par relais est de 1h40.

ART 5 : GRILLE DE DEPART

5-1 : La place des voitures sur la grille de départ sera déterminée par le meilleur temps réalisé par la voiture par l'un des pilotes désigné pour former son équipage. La voiture qui aux essais n'aurait pas effectué un tour complet chronométré pourra lors de l'épreuve partir en dernière ligne dans la limite des places disponibles, il devra en faire la demande écrite au Directeur de course et devra être approuvée par le collègue.

Le départ sera donné lancé, pôle à gauche, procédure allégée.

ART 6 : ARRETS AU STAND – RAVITAILLEMENT EN CARBURANT - REPARATIONS

6-1 : Courses d'Endurance avec arrêt obligatoire entre la 40ème et la 80ème minute.

6-2 : Le changement de pilote ne peut se faire que sur la pit-lane, jamais en zone carburant.

6-3 : Un seul mécanicien peut assister un pilote au poste carburant à la condition qu'il soit équipé d'une combinaison, d'une cagoule et de gants aux normes FIA ou 150.

6-4 : Pendant le remplissage, le moteur doit être arrêté,

6-5 : Pendant le remplissage le pilote peut rester à bord mais avec son harnais déverrouillé,

6-6 : Le pilote ne peut reprendre la piste qu'avec son harnais bouclé,

6-7 : Une signalisation sera mise en place pour indiquer la disponibilité des pompes de carburant,

6-8 : Quand la fenêtre sera fermée les changements de pilote sur la pit-lane seront libres

6-9 : ZONECARBURANT en dehors de la pit-lane,

6-10 : Tout arrêt au stand doit obligatoirement entraîner l'arrêt du moteur.

6-11 : Tous les éléments mécaniques pourront être changés pendant l'épreuve dans le stand.

6-12 : Après chaque arrêt du véhicule, les mécaniciens doivent débarrasser le sol de tout ce qui pourra avoir été déposé dans et devant le stand.

6-13 : Si un pilote dépasse son stand avant de s'arrêter, la voiture pourra être poussée en marche arrière jusqu'à son stand par les mécaniciens.

L'utilisation de la marche arrière dans la zone des stands est formellement interdite sous peine d'exclusion.

6-14 : Un maximum de quatre personnes pourra travailler sur la voiture, y compris l'un des pilotes si celui-ci le souhaite sur la voie des stands.

6-15 : Les niveaux huile et eau, le changement de pneumatiques pourront se faire sur la voie des stands.

6-16 : Les rideaux de stand devront rester ouverts pendant la durée de la course. En cas d'abandon ils devront être fermés.

6-17 : La vitesse dans la voie des stands ne doit pas être supérieur à 60 km/h.

En cas de dépassement de cette vitesse :

- pendant les essais : Stop and Go de 1 minute
- pendant la course : Stop and Go de 1 seconde.

ART 7 : VEHICULE IMMOBILISE SUR LE CIRCUIT

Au cas où un conducteur se trouverait dans l'obligation d'arrêter son véhicule pour quelque raison que ce soit, celui-ci devra être dégagé de la piste le plus rapidement possible. Si le pilote ne peut pas dégager seul son véhicule d'une position dangereuse, les commissaires de piste devront lui prêter assistance. Dans le cas où le véhicule ne pourrait pas reprendre la piste, celui-ci sera ramené aux stands par une dépanneuse. Dès réparation, il pourra reprendre la piste.

ART 8 : CLASSEMENTS

Le drapeau à damiers sera abaissé sur la voiture de tête à la fin du tour de circuit au cours duquel les 2, 3 ou 4 heures maximum auront été atteintes, et sera classée première. Tous les autres véhicules seront classés en tenant compte du nombre de tours couverts et l'ordre dans lequel ils ont franchi la ligne d'arrivée.

Un classement par groupe sera édité pour chaque catégorie, puis par classe.

Une feuille de classement provisoire sera distribuée chaque heure.